

Distr.
GÉNÉRALE

CES/SEM.41/11 (Summary)
28 Avril 2000

FRANÇAIS, ANGLAIS et RUSSE

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

**ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

Séminaire commun CEE-Eurostat-OIT
sur la mesure de la qualité de l'emploi
(Genève, 3–5 mai 2000)

Thème 3

REVENU LIÉ À L'EMPLOI

Communication sollicitée auprès du Bureau international du Travail¹

1. Le revenu lié à l'emploi est probablement l'indicateur de la qualité de l'emploi le plus souvent cité dans les documents socio-économiques. La majorité de la population, à savoir les personnes occupant un emploi salarié ou indépendant et leur famille, est presque entièrement dépendante du revenu de l'emploi pour se procurer de la nourriture, de l'habillement, un logement et tout autre besoin essentiel. Les paiements en nature et en espèces qu'ils perçoivent constituent un des indicateurs de leur niveau de vie. En outre, leur statut relatif dans la société, leur état d'esprit et leur motivation quant à la productivité sont conditionnés par le montant de leurs revenus. Les rémunérations sous forme de salaires minimum, de salaires fixés de façon collective et autres salaires de base, sont au centre des négociations collectives et autres aspects des relations professionnelles. Pour mieux apprécier l'évolution concrète des revenus des travailleurs, on s'appuie sur les chiffres des gains, qui, outre les traitements et salaires de base, incluent des éléments comme les primes et les rémunérations afférentes aux heures supplémentaires. Les statistiques sur le travail ont traditionnellement mesuré ces types de revenus par le biais des statistiques sur le niveau salarial des salariés (salaire moyen ou gains), généralement caractérisé par l'activité économique, le groupe professionnel et le sexe, parfois par la profession, et des statistiques sur la répartition des gains.

2. Au cours des dernières décennies, les systèmes de rémunération se sont considérablement élargis, principalement grâce à deux mécanismes: la prolifération des avantages non salariaux et des indemnités octroyées par les employeurs en vue d'attirer et de retenir les salariés; et l'expansion des avantages de

¹ Préparé par Marie-Thérèse Dupré, Bureau de statistique de l'OIT.

sécurité sociale adaptés à l'emploi. Ces deux phénomènes, qui ont une incidence sur le niveau et la sécurité du revenu, ne se reflètent pas dans les statistiques existantes sur les salaires. D'un autre côté, la stabilité que connaissait l'emploi salarié régulier a connu un déclin et de nombreux travailleurs ont dû se tourner vers d'autres types d'activités rémunératrices, comme le travail occasionnel ou temporaire, le travail à temps partiel, le cumul d'emplois, etc., à la fois dans le secteur formel et informel de l'économie. La mesure de l'évolution du niveau des revenus ou des salaires constitue donc une tâche complexe et la mesure de la qualité de ces différents types d'emploi est encore plus ardue. La résolution adoptée par la 16^{ème} CIST (1998) relative à la mesure du revenu lié à l'emploi salarié rend compte des diverses formes de rémunération revenant aux salariés en raison de leur participation actuelle ou antérieure à toutes les formes d'activité salariée.

3. Plusieurs facteurs influencent le niveau des gains et des revenus liés à l'emploi salarié; certains d'entre eux caractérisent l'emploi (activité économique, profession, type et taille de l'entreprise, temps de travail, travail à temps partiel ou à plein temps, etc.), d'autres l'individu (âge, sexe, éducation et niveau de qualification, ancienneté dans l'emploi et/ou l'entreprise, nombre d'emplois détenus, etc.), tandis que d'autres facteurs sont liés au contexte institutionnel en termes de relations professionnelles et de protection du revenu minimal, notamment la réglementation sur le salaire minimum, les mécanismes d'indexation des salaires, la négociation collective, etc. Outre les statistiques sur le niveau des revenus liés à l'emploi, il serait utile de collecter des informations statistiques sur les caractéristiques affectant la qualité de l'emploi. Cette information pourrait servir à affiner les mesures concernant la répartition des revenus et les inégalités salariales comme celles fondées sur le sexe. Cela constituerait également un premier pas vers la mesure de l'emploi inadapté au revenu.

4. La mesure du revenu lié à l'emploi indépendant pose davantage de problèmes que celle du revenu lié à l'emploi salarié. L'emploi indépendant regroupe une grande variété de travailleurs exerçant des activités dans divers contextes (sociétés commerciales, entreprises individuelle ou familiale, professions libérales) avec ou sans l'aide d'associés, de salariés ou de membres de leur famille. Lorsque l'on dispose de statistiques sur le revenu généré par l'emploi indépendant, elles font appel à divers concepts et méthodologies, ne sont souvent disponibles qu'au niveau du ménage ou de l'entreprise et s'intéressent rarement à la relation unissant le revenu et les caractéristiques de l'emploi indépendant. La Résolution de 1998 concernant la mesure du revenu lié à l'emploi propose une définition et une méthode de mesure du revenu lié à l'emploi indépendant au niveau de l'individu et par type de composante du revenu. Elle propose également d'analyser ce type de revenus en relation avec certains facteurs affectant sa qualité: type, statut juridique et taille de l'entreprise, secteur, industrie, profession, existence d'associés ou de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise, durée de l'emploi et du travail, caractéristiques socio-économiques des individus, etc.

5. Comme pour le revenu lié à l'emploi rémunéré, il serait utile de pouvoir disposer d'informations statistiques sur les différentes formes et composantes des revenus liés à l'emploi indépendant et leur impact sur la garantie des moyens d'existence, la répartition des revenus, les mesures de lutte contre les inégalités, etc. Des facteurs additionnels, non pris en compte dans la résolution susmentionnée, affectent la qualité de l'emploi indépendant: le cadre juridique dans lequel opèrent les entreprises, les systèmes administratif et fiscal en vigueur, l'accès aux services de soutien et financiers, etc. Il reste donc beaucoup à faire pour affiner l'évaluation de la qualité de l'emploi indépendant et pour définir et mesurer dans les années à venir le concept de l'emploi indépendant inadapté en termes de revenu.

6. Les nouvelles directives sur la mesure du revenu lié à l'emploi sont encore au stade de l'élaboration. Il faudra encore travailler à éprouver leur applicabilité, les problèmes de mesure et la

validité des statistiques produites. Il faudra également oeuvrer davantage à l'évaluation de la qualité à la fois de l'emploi rémunéré et de l'emploi indépendant. L'objectif de ce document est donc double:

- a) discuter de certains problèmes méthodologiques concernant l'estimation des revenus liés à l'emploi rémunéré et à l'emploi indépendant, à la lumière des expériences nationales; et
- b) échanger des points de vue sur les domaines possibles de recherche, au niveau des gains liés à l'emploi rémunéré et à l'emploi indépendant afin d'évaluer la dimension qualitative de ces deux formes d'emploi.